



Etat des lieux apres la date de preavis du bail

Par lavitrine, le **06/01/2016** à **12:20**

Je rencontre à l'heure actuelle de gros ennuis avec mon agence immobilière par rapport à un préavis fixé (19 décembre 2015), et l'agence ne s'est pas présenté.

Cependant je reçois ce matin une convocation accompagné d'un huissier pour le vendredi 9 Janvier 2016, soit 21 jours après la fin de mon préavis !!

Est-ce normal ? et surtout est-elle dans son droit de faire un état des lieux après la fin de mon préavis ?

Par ailleurs cette agence est rentrée chez moi sans mon accord ni ma présence le 18 Décembre 2015, en a-t-elle le droit ?

Sachant aussi le comportement et l'agissement de cette agence lors des rendus de caution (tout les clients de cette agence ont systématiquement rencontrés des soucis) , je me suis permis de ne pas régler le prorata du loyer restant comptant sur ma caution

Restant à votre écoute pour de plus amples informations.

Bien à vous.